



HAL
open science

Introduction. État, savoirs experts et sécurité.

Anthony Amicelle, Mathilde Darley, Jacques de Maillard

► **To cite this version:**

Anthony Amicelle, Mathilde Darley, Jacques de Maillard. Introduction. État, savoirs experts et sécurité. : L'action publique reconfigurée. Gouvernement & action publique, 2023, État, savoirs experts et sécurité, 12 (3), pp.9-27. 10.3917/gap.233.0009 . hal-04369441

HAL Id: hal-04369441

<https://hal.science/hal-04369441>

Submitted on 2 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

État, savoirs experts et sécurité. L'action publique reconfigurée

Anthony Amicelle, Mathilde Darley, Jacques de Maillard (dir.),
Gouvernement et action publique, n°3, vol. 12, 2023.

Introduction, p. 9-27.
DOI 10.3917/gap.233.0009

Résumé :

L'omniprésence des enjeux de sécurité dans le champ politique et médiatique donne à voir un processus de sécuritisation des phénomènes sociaux, et de pluralisation des acteurs et des univers impliqués dans leur prise en charge. Le présent numéro entend précisément questionner à nouveaux frais cette double dynamique contemporaine, et en saisir les effets, tant sur l'ordre social et politique, que sur les acteurs et les univers sociaux dont la mise en relation est constitutive de l'action publique de sécurité. Pour ce faire, les articles rassemblés ici sont structurés autour d'une entrée analytique commune, celle d'étudier ces groupes d'acteurs et leurs rapports à l'État à l'aune des nouvelles formes de savoirs et de savoir-faire qu'ils déploient et des luttes de juridictions qu'ils entretiennent. En objectivant la complexité des arrangements entre politique et sécurité et en renouvelant l'analyse des liens entre État, sécurité et action publique, ces contributions permettent *in fine* de distinguer trois grandes configurations idéaltypiques de sécurité (Apprentissages conjoints et production d'une sécurité hybride ; Dispositifs partenariaux et diffusion d'une logique sécuritaire ; Dispositifs d'action conjointe et querelles de juridictions).

Mots-clés :

Action publique ; État ; Luttes juridictionnelles ; Politique ; Savoirs experts ; Sécurité

State, Expert Knowledge and Security. Public Policy Reconfigured

Abstract :

The pervasiveness of security issues in the political and media field reveals a process of both securitisation of social phenomena, and of pluralisation of the actors and universes involved in managing them. The aim of this special issue is

to take a fresh look at this twofold contemporary dynamic, in order to examine its effects on the social order in general, and on the actors and social universes whose interconnections form the basis of security policies. To this end, the articles are related to a common analytical approach. They study these groups of actors and their relationships to the State in the light of the new forms of knowledge and know-how they deploy and the jurisdictional conflicts they wage. As a result, they contribute to objectify the complexity of the current arrangements between politics and security whilst renewing the analysis of the various links between the State, security and policy. Ultimately, they enable us to identify three major ideal-types of security configurations (joint learning and the production of hybrid security ; partnership arrangements and the dissemination of a security logic; joint action arrangements and jurisdictional conflicts).

Keywords :

Public policy ; State ; Jurisdictional conflicts ; Politics ; Expert knowledge ; Security

Introduction

Depuis les écrits classiques sur le contrat social, de Hobbes à Rousseau et de Locke à Spinoza, la sécurité n'a eu de cesse d'être appréhendée comme une dimension fondatrice et consubstantielle de l'État en tant qu'unité politique. D'aucuns y ont ainsi vu une condition préalable à l'existence d'une vie civile et régie par le droit, dépendant d'institutions politiques chargées d'assurer cette sécurité que les individus ne pouvaient obtenir par et pour eux-mêmes. Malgré les variations historiques observées à l'échelle européenne et internationale, les développements institutionnels subséquents ont ainsi systématiquement impliqué une centralisation des structures de sécurité au sein de l'État, avec une extension de la surveillance étatique sur un territoire donné, et une différenciation formelle entre les institutions responsables de la sécurité intérieure et celles en charge de la sécurité extérieure (Krause, Williams, 2018). En parallèle, l'émergence et l'évolution ultérieures des systèmes de sécurité sociale ainsi que les appels multiples et répétés à la sécurité alimentaire, économique, sanitaire, énergétique ou encore environnementale n'ont fait qu'accentuer cette apparente quête perpétuelle de sécurité, tout en complexifiant son rapport à l'État et à ses institutions dans la période contemporaine (Fassin *et al.*, 2013 ; Gros, 2019).

La manière dont les questions de sécurité publique sont progressivement devenues centrales dans la plupart des sociétés occidentales, à compter des années 1960-70, a été particulièrement documentée en sciences sociales (Garland, 2001 ; Bonelli, 2008 ; Schuilenburg, 2015). L'intégration des enjeux de délinquance et de criminalité au champ politique a ainsi été analysée à l'aune de plusieurs

développements concomitants : l'accèsion de telles problématiques sécuritaires au rang de préoccupation sociale et l'émergence de mobilisations partisans y afférant, le déploiement de réformes institutionnelles, de stratégies de responsabilisation mais aussi de professionnalisation accrue d'une diversité d'acteurs, et le recours à des rhétoriques punitives et à de nouveaux dispositifs de surveillance et de contrôle.

Cette mise en problème de la sécurité a gagné en visibilité médiatique et en importance stratégique, dans le jeu politique démocratique en général et à l'approche d'échéances d'électorales en particulier, tant au niveau national (cf. par exemple Roché, 2005 pour la France ; Tonry, 2004 pour l'Angleterre) et supranational (Ben Jaffel, 2021) que local (Le Goff, 2008 ; Maillard, 2005). De plus en plus perçues comme un ressort de légitimation politique puissant, les questions de sécurité, initialement associées aux partis conservateurs, ont progressivement été investies par des élus et partis de tous bords, modelant les trajectoires et favorisant les ascensions (Cos, 2019). S'en saisissant comme d'une ressource, ces entrepreneurs politiques adoptent un registre hyperbolique pour promouvoir un durcissement des législations et un renforcement des moyens alloués aux forces de l'ordre. Au-delà de leur omniprésence dans le champ politique et médiatique (Robert, Zauberman, 2017), les questions de sécurité sont surtout devenues indissociables de techniques de production d'une expertise s'y rapportant, et se traduisant par une multiplication des acteurs et des savoirs en concurrence pour le contrôle des enjeux visés.

« Le pouvoir, loin d'empêcher le savoir, le produit » (Foucault, 1975, 757). En matière de sécurité, l'analyse des savoirs experts, résultats d'une « accumulation d'informations, de compétences spécialisées et de technologies » et « produits pour gouverner » (Le Bourhis, 2021, p. 57), se nourrit de longue date de l'approche foucauldienne, faisant de la police un savoir, voire une science d'État sur la population, autant qu'un « art de gouvernement » (Foucault, 2004a). Avec la notion de gouvernementalité, Foucault a notamment interrogé les conditions de transformation de l'exercice du pouvoir par une autorité centralisée à partir du 17^e siècle, avec l'avènement d'un ensemble spécifique de techniques et de savoirs – en tant que systèmes de connaissance – centré sur cette nouvelle catégorie d'acteur collectif : la population (Foucault, 2004b ; Napoli, 2003). Sa focale sur les sciences camérales donne ainsi à voir les différentes étapes de développement d'une « science de la police » tournée vers l'organisation concrète de la société et au fondement des dispositifs de sécurité (Lascoumes, 2004, 4; Laborier, 1999). Cette approche a donc permis de penser « les rapports complexes entre la police et les savoirs » (Denis, 2013) et, plus largement, entre savoir et pouvoir. A cet égard, les savoirs experts ont émergé comme des opérateurs privilégiés de la mise en lien

entre savoirs et pouvoir, et plus particulièrement de la mise au service des premiers à l'égard du second (Robert, 2008).

Tout ce qui relève du contrôle des déviances et de la sécurité n'a pourtant jamais été l'apanage de l'institution policière, ni même de l'État : la présence d'une pluralité d'« *agents secondaires du contrôle social* » est établie avant et après la création de la police moderne (Reiner, 2015, p. 312 ; Johnston, 1992 ; Zedner, 2006). La pluralisation du *policing* (Maillard, Zagrodzki, 2017), en tant qu'aspect spécifique du contrôle social des crimes et désordre, et sa « *prolifération [...] au-delà de la police* » (Crawford, 2008) se sont toutefois sensiblement accélérées au cours des deux décennies écoulées (Bayley, Shearing, 2001 ; Loader, 2000 ; Nøkleberg, 2020 ; Bowling *et al.*, 2019). Et c'est là un autre point essentiel : au-delà de la multiplication des phénomènes convertis en objets de débat et de politiques de sécurité, la production *in concreto* de ces politiques repose sur la mise en relation d'une variété croissante d'acteurs et de savoirs en concurrence, formant une configuration institutionnelle « liminale » (Eyal, 2002), dépassant largement les frontières d'un champ professionnel ou d'une scène nationale.

Circulant au sein des disciplines universitaires (Zedner, 2009 ; Bourbeau, 2015), les questions de sécurité, situées « à la frontière contestée de la politique et de la science » (Stampnitzky, 2013b), ont ainsi vu la montée en puissance des discours, des savoirs, des techniques, des professionnels et des politiques dédiés ces dernières années. Ce faisant, elles ont également révélé une tendance de la logique sécuritaire à « coloniser » et revisiter la plupart des domaines de la vie sociale (Balzacq, 2003 ; Boy *et al.*, 2011). Ce processus de « *sécuritisation* »¹ d'un ensemble grandissant de secteurs et de phénomènes sociaux a fait l'objet d'un nombre croissant de travaux, que ce soit en matière d'immigration (Huysmans, 2006), d'environnement (Dalby, 2015), de développement (Duffield, 2014) ou encore de santé publique (Nunes, 2020). Exemple paradigmatique, la lutte contre le terrorisme témoigne autant qu'elle participe de cette extension continue de la sécurité comme « *important principe d'ordonnement de la société* » (Schuilenburg, 2015 ; Bonditti, 2013), non seulement par l'action publique transversale qui lui est associée, mais aussi par la diversité des acteurs, des intérêts, des univers sociaux et des modes de production de la connaissance qui y sont impliqués (Heath-Kelly, Strausz, 2019 ; Ragazzi, Walmsley, 2021 ; Stampnitzky, 2013a).

Quoique non homogènes dans leurs manifestations concrètes, d'un contexte d'action et d'une échelle d'intervention à l'autre (Devroe, Terpstra, 2015 ; O'Neill, Fyfe, 2017), avec, sans, voire contre les représentants de l'Etat (Fourchard,

¹ La notion de sécuritisation est ici utilisée dans une acception large pour décrire « *une toile d'araignée de prévention, d'inspection et de maintien de l'ordre qui s'est attachée aux routines de la vie urbaine et de l'interaction sociale et qui cherche à orienter les comportements vers des fins qui renforcent la sécurité publique et le profit commercial* » (Schuilenburg, 2015).

2018 ; Favarel-Garrigues, Gayer, 2021), ces nouvelles configurations de *policing* viennent retravailler la distinction sociologique, juridique et politique, aussi classique que maintes fois questionnée, entre public et privé (Brodeur, 2010), mais aussi entre savoir et pouvoir. Elles interrogent en effet la manière dont les questions de sécurité, en tant que problèmes de gouvernabilité des sociétés contemporaines (Lascoumes, 1996), nécessitent, pour devenir « gouvernables » et permettre l'exercice d'un pouvoir politique et/ou policier, l'intervention de la figure de l'expert et des savoirs qu'elle mobilise.

Il résulte en effet de cette double dynamique de sécuritisation et de pluralisation une variété d'initiatives partenariales mutuellement souhaitées, alternativement revendiquées ou unilatéralement imposées, avec un empilement des niveaux de coopération et de responsabilité entre différents acteurs professionnels et profanes, individuels et collectifs, étatiques et non-étatiques, commerciaux et sans but lucratif, locaux, nationaux et transnationaux. C'est précisément à cet « empilement » des niveaux et à ces espaces interstitiels de production des savoirs (Stampnitzky, 2013b), et à leurs effets sur la transformation de la relation entre savoir et pouvoir, que s'intéressent les différentes contributions de ce numéro. De la lutte contre la traite des êtres humains (Mathilde Darley) à l'antiterrorisme (Antoine Mégie) et la prévention de la radicalisation (Lili Soussoko), en passant par les politiques migratoires nationales (Pietro Castelli Gattinara et Damien Simonneau), les dispositifs locaux de lutte contre la criminalité et les désordres (Audrey Freyermuth, Sophie Russo) et les partenariats associant universités et police dans la production de savoirs (Adam Crawford), les articles réunis ici visent à déplier le millefeuille de la formulation et de la gestion des problématiques de sécurité, au sein et au-delà de l'appareil d'État, et à en questionner les implications, tant sur les pratiques et représentations des acteurs « embarqués » que sur l'ordre social et politique produit. En permettant de penser ensemble différentes configurations contemporaines du *policing*, ils nourrissent l'analyse renouvelée des liens entre État, sécurité et action publique. Pour ce faire, les auteur-es partagent une entrée analytique commune, celle d'étudier les groupes d'acteurs impliqués et leur rapport à l'État à l'aune des nouvelles formes de savoirs et de savoir-faire qu'ils déploient et les luttes de juridictions qu'ils entretiennent.

État, action publique et sécurité : une entrée par les savoirs experts

Longtemps pensés comme le produit d'une relation particulière avec l'État, inscrivant l'expertise dans des espaces institutionnalisés de production du savoir (Stampnitzky, 2013a), les savoirs experts tels qu'ils sont aujourd'hui produits, promus et mobilisés viennent reconfigurer sensiblement les relations entre l'État

et ses représentants, d'une part, et différents secteurs et acteurs économiques et sociaux, d'autre part. Alors que la figure historique de l'État savant gagnerait à être nuancée, la production d'expertise a dans tous les cas vu, à partir du siècle dernier, se multiplier les acteurs, publics comme privés, étatiques ou non, locaux, nationaux ou internationaux, engagés dans la production de connaissances à des fins de gouvernement. On est progressivement passé d'un modèle d'expertise où les détenteurs de connaissances spécialisées se voyaient mandatés par l'État pour appuyer une politique gouvernementale, à une configuration où détenteurs d'un savoir et entrepreneurs de cause se rencontrent, dans un espace marqué par les controverses, la concurrence et/ou la coopération. Certes, cette « interface entre connaissance et action publique » est organisée sous l'égide de l'État via la « sélection d'experts, l'arbitrage et la hiérarchisation entre savoirs concurrents » (Le Bourhis, 2021, p. 59). Cependant, ses représentants n'exercent plus la même emprise relative sur la production de la connaissance, du fait de la mise en circulation croissante de savoirs experts, souvent concurrentiels.

C'est donc autour de l'analyse de ces savoirs et des savoir-faire experts, mobilisés et revendiqués comme légitimes pour valoir et peser dans les espaces de formulation et de gestion des problèmes publics de sécurité, que se retrouvent les auteur-es de ce dossier. Ils et elles donnent à voir des espaces de production de politiques de sécurité où des acteurs hétérogènes prennent position, arguant tous d'une expertise qui leur serait propre, pour parler et agir de « *manière autorisée et avec autorité* » (Bourdieu, 1976) en matière de définition, de hiérarchisation et de gestion des insécurités. Ces savoirs et savoir-faire, qui se déploient selon une variété de modalités opérationnelles ne se résumant pas à l'usage de la force, revêtent évidemment des formes différenciées en fonction des configurations d'action publique où ils s'incarnent et de leur degré d'autonomie vis-à-vis des injonctions politiques et autres contraintes extérieures, mais aussi du type d'acteurs impliqués. A l'interface « entre espaces de production des savoirs et espaces d'engendrement des politiques publiques » (Le Bourhis, 2021, p. 66), les experts que mettent en scène les contributions du dossier vont en effet du noyau dur des professionnels du champ pénal et de la sécurité jusqu'à ceux du travail social et de la santé mentale, en passant par des agents économiques de prime abord éloignés du marché pluralisé de la sécurité, des militants associatifs et des universitaires, sans oublier les professionnels de la politique. Répondant en cela à la nécessité de développer la recherche empirique sur les situations, espaces et acteurs de l'expertise, et les circulations qui les traversent, les textes de ce dossier mettent donc au jour des configurations d'action publique de sécurité qui, loin d'être circonscrites à un univers social unique, sont entièrement fondées sur la mise en relation d'univers de pratiques et de rationalités différenciés (Dubois, 2023).

Lili Soussoko analyse ainsi le fonctionnement d'un dispositif local de prévention de la radicalisation, plus précisément d'une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), censée permettre l'échange d'informations nominatives sur des individus considérés comme à risque de radicalisation. En France comme ailleurs en Europe, ces dispositifs reposent sur « *la mobilisation d'une pluralité de secteurs dans le traitement [de cet] enjeu sécuritaire* », avec cette fois des luttes de compétences et, par extension, de juridictions entre des acteurs étatiques et non-gouvernementaux principalement issus du champ de la sécurité et du champ médico-social, porteurs et promoteurs de regards et de savoirs professionnels spécifiques – d'ordre psychologique, socio-éducatif, géopolitique, théologique, pénal, etc. – autour d'un objet d'expertise encore faiblement institutionnalisé. Si ces acteurs ont pour souci commun de mettre à distance le politique, et son investissement massif de la question de la radicalisation, pour faire valoir des compétences professionnelles singulières dans la définition et la gestion du problème, les controverses professionnelles sont nombreuses et les circulations et importations de savoir-faire, loin de les étouffer, semblent parfois les attiser. Le sens commun largement alimenté et diffusé par les professionnels de la politique dans le débat public, et qui réduit la « radicalisation » à un risque individuel, semble alors profiter du caractère flottant et controversé de la définition du problème pour faire prévaloir un cadrage « criminologique » de la radicalité, attaché à la surveillance et au contrôle.

A partir d'un dispositif spécifique, le *Citizens-Police Liaison Committee* (CPLC), Sophie Russo interroge pour sa part les conditions et les effets de participation d'entrepreneurs de divers secteurs commerciaux et industriels dans la formulation et la mise en œuvre de politiques de sécurité à Karachi, capitale économique et financière du Pakistan, au sein d'une « *configuration de policing qui inclue aussi les milieux politique, policier et militaire, dont chacun à ses objectifs et logiques d'action propres* ». Pour ces acteurs capitalistes, la capacité à « *se faire une réputation* » et « *une place durable* » dans « *l'action publique sécuritaire* » est déterminée par l'accumulation ou plutôt la « co-production » de savoirs experts. En tant que levier d'action initial, les moyens humains et financiers à leur disposition vont être mobilisés pour accumuler des sous-espèces de capital informationnel (avec la construction de bases de données et de statistiques criminelles), technique et technologique (avec le développement de capacités d'analyse et de savoir-faire reconnus dans des domaines tels que la lutte contre les enlèvements), et social (avec un carnet d'adresses mobilisables dans les rangs de la police, de l'administration et du gouvernement), le tout étant source de notoriété et de prestige. Pourtant, si l'expertise du CLPC permet initialement la promotion de l'agenda d'un groupe particulier, celui des hommes d'affaires, la politique du « compromis » qui en résulte, et qui permet aux acteurs policiers et économiques

de travailler ensemble, se traduit *in fine*, là aussi, par une incapacité des acteurs économiques à peser vraiment sur l'action de la police et sur les orientations politiques en la matière.

Le texte que Mathilde Darley consacre à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle analyse lui aussi la constitution d'un champ d'action publique fondé sur la mise en relation de différents espaces sociaux, en l'occurrence ici les acteurs de la chaîne pénale d'une part, et le secteur associatif d'autre part. Trois univers professionnels instituants sont ici interconnectés, avec l'implication d'acteurs associatifs se retrouvant liés à l'univers policier et, dans une moindre mesure, à l'arène judiciaire, au nom de l'expertise « culturelle » qu'ils mobilisent en matière d'identification des potentielles victimes de traite. M. Darley montre cependant comment, par le truchement de ces savoirs et savoir-faire spécifiquement « culturels » revendiqués par certaines associations et de la reconnaissance professionnelle qu'ils leur assurent auprès d'acteurs du contrôle, s'opère finalement un rapprochement entre logiques sociales et logiques pénales.

S'intéressant également à des organisations issues de la société civile, Pietro Castelli Gattinara et Damien Simonneau comparent quant à eux le développement et la promotion « *par le bas* » de différentes formes d'expertise au sein des réseaux de solidarité et d'opposition aux migrants aspirant à se repositionner ou tout simplement à entrer dans l'espace de production de la politique migratoire française. Qu'il s'agisse de compétences juridiques et opérationnelles acquises en tant que partie prenante à la gestion étatique de l'immigration pour les uns, ou de savoirs résultant de « *la production et diffusion d'informations, données et images alternatives* » pour les autres, chacun essaie de peser – de manière opposée – sur l'orientation de cette politique de contrôle. Alors que les anti-migrants arguent de leur expertise pour présenter leur discours comme dépolitisé (et en font par là-même un usage politique), les pro-migrants s'appuient au contraire sur leur expérience de co-production de l'action publique (par le biais de la délégation par l'État de certaines missions aux acteurs privés en matière de politique migratoire) pour faire de leur intervention un outil de repolitisation des enjeux. Pourtant, ce que montrent *in fine* P. Castelli Gattinara et D. Simonneau, c'est la nécessité de dépasser les apories persistantes dans l'analyse de ces rapports entre politique(s) et sécurité, trop souvent ramenés à un jeu à somme nulle entre dynamiques de politisation de l'action publique de sécurité d'un côté (à travers la mobilisation d'élus, de groupes militants et de discours chargés en valeurs et en émotions 'politiques'), et dynamiques de dépolitisation de l'autre (associées à la montée en puissance de 'spécialistes' et d'approches 'techniciennes').

A l'échelon national, Antoine Mégie étudie quant à lui les activités de « généralistes » et de « courtiers » accomplies par les magistrats du parquet national antiterroriste (Nay, Smith, 2002), en tant qu'intermédiaires situés à l'interface de « *différents espaces de l'action publique en raison d'une 'expertise' reconnue sur le traitement du terrorisme djihadiste* ». Dans un contexte de forte concurrence d'expertises, A. Mégie suit la montée en puissance de ces acteurs multi-positionnés qui ont progressivement complété et valorisé leur capital juridique initial par le monopole de savoirs chiffrés et opérationnels, et par le développement de savoir-faire communicationnels leur permettant de peser sur le cadrage médiatique, législatif et judiciaire du phénomène terroriste et de son contrôle. Prenant le contrepied de l'idée parfois reçue d'une politique en voie de déjudiciarisation, A. Mégie met en lumière la capacité du parquet national antiterroriste à revendiquer la « propriété » (Gusfield, 1981) des enjeux terroristes - jusqu'à émettre des critiques à peine voilées à l'encontre du ministre de l'Intérieur - et questionne ainsi la présentation de son action comme technicienne et dépolitisée.

De son côté, Audrey Freyermuth confronte les formes d'expertise développées et alternativement voire successivement consacrées ou disqualifiées dans le cadre du renforcement des pouvoirs politiques locaux en matière de sécurité publique. Comparant les conditions de création et d'institutionnalisation d'administrations dédiées à Nice, Lyon, Rennes et Strasbourg, elle souligne la variété et l'évolution des savoirs et savoir-faire mobilisés, avec l'implication d'échelons territoriaux et d'univers sociaux allant des mondes socio-culturels municipaux jusqu'à la police nationale. Et qu'il s'agisse de compétences techniques, d'espèces de « capital bureaucratique » reconverties, de « capital social », ou d'expertises territoriales, universitaires et policières, elle montre surtout comment la sélection et la valeur de ces ressources et des différentes figures de techniciens qui leur donnent corps sont indissociables des compétitions et des recompositions politiques à l'œuvre d'une ville à l'autre. Les dynamiques politiques endogènes et les luttes inter- et intra-partisanes contribuent en effet à la production de l'action publique de sécurité menée et de l'expertise (dé)mobilisée à cet effet.

Enfin, croisant cette logique de co-production de savoirs et de savoir-faire avec un questionnement critique sur les démarches dominantes d'*evidence-based policy*, l'entretien réalisé avec Adam Crawford, professeur en criminologie et justice pénale, est l'occasion d'un retour réflexif sur l'évolution des relations entre univers policiers et académiques au Royaume-Uni en matière de politiques de sécurité au travers d'un partenariat de recherche entre huit universités et onze (puis douze) services de police du Nord de l'Angleterre (*N8 Policing Research Partnership*), dont il a été à l'initiative. Traditionnellement, alors que les chercheurs produisent des connaissances peu orientées vers la pratique opérationnelle, les

polices sont caractérisées par des savoirs pratiques peu théorisés, principalement issus de l'expérience, et sont très faiblement ouvertes sur l'extérieur. Au tournant des années 2000, de nouvelles dynamiques ont contribué à restructurer cette configuration d'acteurs. Sur fond de crise de légitimité des polices, mais aussi de recomposition de la recherche académique sous l'effet des appels à projets, se sont ainsi construits des dispositifs de coproduction et circulation des savoirs selon une logique de compromis. On est alors passé d'une compartimentation marquée, entre des univers sociaux très contrastés et peinant à dialoguer, à une interdépendance. Celle-ci se traduit par de nouvelles formes de circulations et d'entrelacement des savoirs, dont témoigne notamment la place faite à l'*evidence based policing*, ancré dans l'expérience et prônant la mobilisation des savoirs internes à la police plutôt que l'imposition d'une expertise scientifique omnisciente et surplombante. Pourtant, Adam Crawford pointe aussi les limites de ce rapprochement. Elles sont liées à la difficulté à intégrer véritablement les deux univers (les familles d'acteurs restant globalement attachés à leur premier univers de référence) et aux effets d'autocensure produits par le partenariat, qui interdisent toute critique trop massive de la police lors de la publication des résultats de recherche.

Si la contribution d'Audrey Freyermuth est celle où les rapports entre politique, action publique et problèmes de sécurité se dévoilent avec le plus d'évidence et de constance, ces rapports à la politique traversent également les analyses déployées dans les autres textes, au prisme des savoirs et savoir-faire - qu'il y ait ou non interactions directes, et plus ou moins asymétriques, avec des professionnels de la politique (dans les articles d'A. Mégie et S. Russo), que la proximité avec le champ politique soit souhaitée, esquivée, revendiquée ou dénoncée pour (dé)valoriser telles ou telles positions ou prises de position (dans les articles de M. Darley, et P. Castelli Gattinara et D. Simonneau), que des injonctions politiques a priori hétéroclites donnent lieu à de nouvelles configurations de sécurité (dans l'entretien avec A. Crawford) ou qu'elles soient réfractées dans des luttes d'un autre ordre (dans l'article de L. Soussoko). En objectivant la complexité de ces configurations d'action publique et des rapports entre politique et sécurité qui s'en dégagent, les articles de ce dossier en interrogent dans le même temps les points de tension et les conséquences, tant pour les reconfigurations de l'État et de ses modes d'intervention, que pour les acteurs mobilisés et l'ordre interne des divers univers sociaux interconnectés et constitutifs de l'action publique de sécurité.

Savoirs experts et reconfigurations de l'État

Objets d'action publique impliquant une pluralité croissante d'acteurs et d'univers sociaux, mais aussi espaces de controverses et de luttes partisans, les enjeux de sécurité étudiés dans les différentes contributions qui composent ce dossier sont également analysés au prisme des transformations de l'État qu'ils viennent signifier. La pluralisation du *policing*, et les logiques qui la sous-tendent, reposent en effet sur un glissement, d'un fonctionnement bureaucratique et vertical (*command-and-control*) vers un mode de gouvernement davantage axé sur les réseaux, et requérant dès lors diplomatie, confiance et réciprocité, plutôt qu'autorité hiérarchique et règle bureaucratique (Fleming, Rhodes, 2005). Aux traditionnelles relations verticales de commandement « où le gouvernement jouissait d'un monopole » se substitueraient ainsi des rapports plus horizontaux et négociés dans des « structures de type réseaux », au sein desquelles « le public et le privé semblent maintenant avoir acquis une position égale » (Schuilenburg, 2015, p. 11).

Reprise dans de nombreux travaux relatifs à la gouvernance nodale de la sécurité (Shearing, Johnston, 2003), cette analyse consiste donc à faire de l'État un acteur parmi d'autres, au sein d'un système de gouvernance complexe marqué par des logiques plurielles de coproduction. Les notions de multilatéralisation, de gouvernance et de réseau remettent en cause la démarcation de la frontière publique/privée pour en souligner au contraire la perméabilité : émergent alors des configurations « hybrides » marquées par la réinvention, la reformulation et la re-légitimation des rôles de différents acteurs, organisations, groupes et/ou individus (Schuilenburg, 2015, p. 15). "Let's beat crime together", proclame par exemple le *Citizens-Police Liaison Committee* (CLPC) de Karachi analysé par Sophie Russo, témoignant de l'implication des milieux d'affaires dans la production du maintien de l'ordre aux côtés de la police de la ville.

Pour autant, faut-il parler d'une horizontalisation de l'action publique, au sens où associations et acteurs privés à but lucratif disposeraient de ressources semblables à l'État ? Si cette multiplication des formes de gouvernance déléguée peut mettre à mal la centralité de l'État en raison de l'influence croissante des acteurs privés, on peut aussi imaginer que ces nouveaux dispositifs (partenariats, contrats, plan d'actions partagés) accroissent la volonté et, éventuellement, les capacités de supervision étatique sur ces acteurs (Bezes, 2021, p. 655-656). Par l'entremise d'appels d'offres, d'indicateurs de performance, ou encore d'exigences de professionnalisation dans la gestion, l'État peut ainsi gouverner à distance et orienter les conduites des autres acteurs.

Cette redéfinition des capacités d'action de l'État s'opère de deux façons complémentaires. Sur un mode défensif, les institutions publiques ne se laissent pas imposer des modalités et priorités d'intervention promues par les acteurs privés et/ou publics extérieurs au champ de la sécurité. A Karachi, Sophie Russo montre que les « *neighborhood care projects* », mis en place dans les quartiers

résidentiels pour lutter contre les formes de criminalité qui concernent le plus fréquemment les classes supérieures (enlèvements, cambriolages et vols de voitures), ont pu bénéficier du relais du *Citizens-Police Liaison Committee* pour enrôler des policiers supplémentaires dans les patrouilles en échange de compléments de salaires. Pour autant, cet accès facilité aux ressources publiques n'a pas duré. Avec l'arrivée au pouvoir du parti du Peuple pakistanais dans la deuxième moitié des années 2000, les policiers se voient assigner d'autres priorités, en l'occurrence la protection rapprochée des élus et sympathisants de ce parti, aux dépens du travail auprès des résidents conduit dans le cadre des « *neighborhood care projects* », illustrant la relative subordination du CLPC vis-à-vis des autorités politiques.

C'est une logique semblable dont témoigne le partenariat police/université dans le cadre du *N8 Policing Research Partnership* tel qu'il apparaît dans l'entretien avec Adam Crawford, professeur en criminologie et justice pénale. Au début du partenariat, les services de police se sont attachés à se préparer en amont des réunions avec le monde académique, minant ainsi l'idéal de coproduction, pour garder la maîtrise du cadre partenarial. Plus globalement, les institutions policières restent porteuses d'une forte légitimité, ancrées dans un mode d'action vertical, que les logiques de coproduction avec le monde académique n'ont pas transformé radicalement : la coproduction des savoirs s'opère dans un cadre autorisé par les polices, qui restent décisionnaires des actions de recherche conduites au sein du dispositif partenarial.

Sur un mode plus offensif, la logique partenariale permet également un pilotage étatique à distance au moyen d'un principe de conditionnalité : l'octroi de financements et subventions aux acteurs non étatiques auxquels certaines missions se trouvent déléguées suppose en effet le respect, de leur part, d'un cadre d'action fixé par l'État. En matière de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, Mathilde Darley montre que la dynamique de contractualisation entre acteurs associatifs et étatiques s'accompagne d'une intensification de la dépendance financière des associations impliquées et conduit à l'alignement de leurs pratiques sur celles des pouvoirs publics : l'expertise culturelle que revendiquent les associations, à travers la meilleure compréhension de l'infraction de proxénétisme et de ses auteurs qu'elle doit permettre, se trouve *in fine* mise au service de l'action pénale. Pietro Castelli Gattinara et Damien Simonneau soulignent quant à eux comment les associations pro-migrants peuvent se trouver enrôlées dans des dispositifs d'action publique étatique d'accueil des migrants, expérience que certaines organisations non-gouvernementales tentent de valoriser en formulant des propositions d'action publique plus respectueuses des droits des migrants en matière d'hébergement,

d'éducation ou de travail. Elles deviennent alors parties prenantes des politiques migratoires, au risque d'incorporer les logiques de surveillance et de contrôle.

Cette action à distance se manifeste également dans les relations entretenues entre État et autorités locales. Comme l'ont dévoilé de nombreux travaux consacrés aux redéfinitions de l'action de l'État dans les territoires (Epstein, 2020), dans le champ de la sécurité, les administrations centrales ont utilisé un ensemble de ressources financières, cognitives et instrumentales pour orienter et cadrer l'action des collectivités territoriales. Selon Audrey Freyermuth, le recrutement par les villes de professionnels de l'ordre issus des administrations d'État (commissaires et officiers de police, officiers de gendarmerie) témoigne d'un usage politique de l'expertise policière, à la fois comme outil pratique dans la mise en œuvre des politiques de sécurité, en favorisant l'échange d'informations avec les services étatiques, et comme ressource symbolique, en concourant à la légitimation des collectivités territoriales dans les espaces de coproduction au sein desquels les administrations d'État continuent de jouer un rôle prééminent. Ce recours aux professionnels issus de l'État contribue à la diffusion des standards et modes opératoires policiers au sein des collectivités territoriales (Germain, 2013). La diffusion de la vidéosurveillance dans les villes est emblématique de ce mode de gouvernement : ce sont les villes qui se dotent de façon croissante de tels dispositifs, encouragées en cela par les financements incitatifs de l'État au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance, mais aussi des discrètes pressions opérées par les représentants locaux de l'État (préfets, commissaires et officiers de gendarmerie).

La notion d'État régulateur (Majone, 1997 ; Moran, 2003 ; Hassenteufel, 2011) s'avère alors utile pour éclairer les recompositions en cours dans le domaine de la sécurité (Malochet, Ocqueteau, 2020), en ce qu'elle « permet d'articuler la dédifférenciation de l'État (en termes de perte de capacité d'action autonome) et sa redifférenciation (en termes de capacités de pilotage et de contrôle accru de politiques publiques) » (Hassenteufel, 2011, p. 291). Ces formes d'action à distance de la part des autorités publiques sont cependant loin de faire l'unanimité, et entraînent tensions et divisions au sein tant des acteurs non-étatiques que des collectivités territoriales. A Karachi, l'incapacité à peser sur les orientations de la police, et donc la relative subordination du CLPC, a généré frictions et démissions au sein de cette organisation. De même, le fait de travailler avec police et justice a (ré-)activé des clivages au sein des associations accompagnant les personnes en situation de prostitution, certains acteurs associatifs voyant dans ces diagnostics partagés une remise en cause de leur mandat professionnel. Les questions de prise en charge des migrants suscitent des controverses semblables au sein des associations dites « pro-migrants » : faut-il rester extérieur au risque de n'avoir pas de moyen d'agir, ou s'engager dans des dispositifs impulsés par les autorités,

quitte à dépolitiser son action ? Les réponses diffèrent : alors que certaines ONG tentent de combiner arguments techniques et positions politiques, d'autres assument des postures plus ouvertement critiques des pouvoirs publics. Enfin, dans l'une des villes analysées par A. Freyermuth, l'expertise portée par les cadres étatiques est refusée, au profit d'une expertise plus interne à l'administration locale.

Les dispositifs d'action conjointe ou de gestion déléguée apparaissent donc indissociables de tensions et de controverses quant à la définition du mandat professionnel des uns et des autres. Questionner l'influence de ces luttes de juridiction sur la mise en œuvre de l'action publique en matière de sécurité est donc également l'un des enjeux communs aux différents textes de ce dossier.

Pluralisation et sécuritisation : savoirs experts et querelles de juridictions

Que produisent ces dispositifs d'action publique hybrides, associant des acteurs aux statuts et identités d'action hétérogènes ? Selon Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, l'action publique opère désormais « *par la mise en place territoriale d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisés a priori* » (1998, p. 39), se distinguant des actions plus substantielles, « *produites par une autorité centralisée définissant d'entrée les buts poursuivis et les moyens de les atteindre* » (*Ibid.*, p. 39). Pour comprendre ces scènes d'action partenariales, où se définit un « bien commun localisé » plutôt qu'un intérêt général conçu au préalable, il faut alors observer les interactions locales orientées vers la production de décisions par ajustements d'intérêts contradictoires, et les relations d'échanges, éventuellement asymétriques, entre différents acteurs nourrissant des prétentions à défendre certaines conceptions de l'intérêt commun. Ce faisant, il convient d'identifier les formes d'expertise qu'ils mobilisent, et les conceptions implicites de la sécurité qui les sous-tendent.

On peut ici distinguer trois configurations de la sécurité, qui s'entremêlent dans la réalité des formes de mises en œuvre de l'action publique, mais que nous proposons de distinguer pour clarifier l'analyse : dans la première, se construit une action publique hybride sur la base d'une circulation des savoirs et d'une confiance réciproque, combinant des logiques qui peuvent *a priori* sembler contradictoires (ordre et bienveillance, coercition et insertion, etc.) ; dans la seconde, ce sont les impératifs de sécuritisation, avec leur lot de contrôle, surveillance et sanction qui l'emportent sur d'autres approches ; dans la troisième, c'est une logique agonistique qui préside aux relations d'échanges, sous-tendues par des querelles de juridiction entre professionnels et des différences de cadrages des problèmes publics. Dans chacune de ces configurations, il s'agit d'identifier les fonctions assignées aux savoirs experts, les types de savoirs dominants et les

dynamiques relationnelles (plus ou moins conflictuelles, plus ou moins asymétriques). Les configurations analysées ayant en commun la rencontre entre des univers d'action différents, il convient de se pencher sur le rôle dévolu aux métiers et fonctions censés favoriser une forme d'intermédiation, visant à « traduire des normes culturelles, mettre en relation des parties, vulgariser des connaissances techniques, rendre [leur] arbitrage dans un conflit ou assurer un courtage de dossiers » (Nay, Smith, 2002, p. 13).

La première configuration (« apprentissages conjoints et production d'une sécurité hybride ») repose sur des circulations de savoirs, légitimations croisées ou encore échanges d'informations dans une logique coopérative et relativement symétrique. Les relations se fondent sur la confiance et les apprentissages inter-organisationnels, pouvant même conduire à des « *communities of practice* » (Lave, Wenger, 1991) résultant d'engagements partagés, d'un échange équilibré d'informations et de ressources, d'un respect mutuel et d'un dialogue constant permettant de dépasser les éventuels conflits. Certains travaux portant sur les dispositifs partenariaux de protection des enfants ont ainsi montré comment les approches en réseaux ont favorisé une forme de franchissement de frontières (*boundary crossing*), en permettant à la fois la remise en cause des cultures internes et des apprentissages collectifs entre des acteurs aux identités professionnelles diverses (Crawford, L'Hoiry, 2017). Les relations partenariales permettent notamment aux acteurs policiers et judiciaires d'élargir leur grille de lecture institutionnelle. Dans un autre domaine d'action publique, celui de l'enfermement des étrangers, l'observation ethnographique des rapports entre agents étatiques du contrôle et acteurs non étatiques de l'assistance montre l'investissement, dans certaines configurations relationnelles, du registre humanitaire par les policiers pour justifier leur pratique professionnelle – tandis que les aumôniers intervenant en rétention débordent du seul registre caritatif pour revendiquer une expertise juridique et consolider leur présence au sein du dispositif fermé (Darley, 2014). Autrement dit, c'est sur une hybridation des savoirs et compétences, et sur la formation de « communautés morales paradoxales » (Fischer, Makaremi, 2012), que repose cette configuration relationnelle.

Plusieurs des contributions explorent cette dimension des échanges croisés. A Karachi, S. Russo montre que le *Citizens-Police Liaison Committee* est parvenu à se faire une place dans le champ du *policing* en déployant un savoir-faire dans la lutte contre les enlèvements, répondant aux attentes tant des forces de l'ordre que des milieux d'affaires. De même, le CLPC s'est doté d'outils visuels (cartes, graphiques) afin de rendre son travail immédiatement lisible pour la police, favorisant des collaborations au quotidien. En matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, M. Darley explore la manière dont certaines associations parviennent à obtenir une reconnaissance institutionnelle en se

positionnant en « médiateurs culturels » entre victimes potentielles et autorités publiques, la production de cette expertise culturelle permettant de dépolitiser partiellement la question, fondamentalement clivée, du travail du sexe.

Dans cette perspective, l'expertise contribue à dépolitiser, et d'une certaine façon ainsi à déconflictualiser, l'approche de problèmes sociaux particulièrement clivants socialement et politiquement. La lutte contre le terrorisme en offre une illustration saisissante : alors que, depuis 2012, les attentats successifs sur le sol français ont conféré au terrorisme une forte charge émotionnelle dans le débat public, A. Mégie montre comment le parquet de Paris (puis le parquet national antiterroriste) s'est imposé comme un acteur central, capable de produire un discours ancré dans les catégories de qualification juridique des actes, mettant en cela à distance la rhétorique politique. De la même façon, alors que les questions de radicalisation suscitent des prises de position publiques antagoniques sur leurs raisons (et notamment la prégnance du religieux), les professionnels intervenant dans les cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles analysées par L. Soussoko recourent à un langage technique, marqueur d'une expertise professionnelle, pour déployer leurs catégories d'analyse et d'action. En Angleterre, dans un contexte politique changeant (avec l'émergence de *Police and crime commissioners* élus à partir de 2012), A. Crawford souligne que le *N8 Research Policing Partnership* a promu des formes de collaboration souples entre universitaires et policiers, s'adossant à l'injection de ressources financières et à l'implication de policiers, ou encore à la mise à disposition de données par les polices (en matière de violences domestiques par exemple).

Ces échanges sont facilités par les nouveaux métiers et fonctions situés entre des univers sociaux et organisationnels différents, à la charnière de plusieurs registres de compétences. En matière de prévention de la radicalisation, analysée par L. Soussoko, ont émergé en l'espace de moins d'une dizaine d'années des postes de chargés de mission en préfecture, d'assistants spécialisés auprès des tribunaux ou encore de référents laïcité citoyenneté au sein de la protection judiciaire de la jeunesse. Dans le domaine de la sécurité locale au cœur de l'analyse d'A. Freyermuth, l'investissement des municipalités s'est accompagné du développement de nouveaux professionnels opérant un rôle d'intermédiation entre des acteurs multiples (magistrats, fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, agents du ministère de l'intérieur, élus locaux). Les contributions de ce numéro soulignent également que ces rôles d'intermédiation ne sont pas réservées à de nouveaux métiers mais viennent redéfinir les missions de professions traditionnelles, à l'instar des membres du parquet analysés par A. Mégie : ils profitent de leur multi-positionnalité (arènes publiques, contact avec les politiques, énonciation du droit en actes) pour promouvoir de nouveaux délits (notamment autour de la propagande djihadiste), mais aussi pour peser sur

l'application de ces nouvelles infractions. Dans le *N8 Research Policing Partnership*, A. Crawford montre que des policiers (désignés comme *research officer*) jouent un rôle de mise en contact entre universitaires et organisations policières.

Cette première configuration met donc en évidence les circulations de savoirs et les apprentissages conjoints auxquels donnent lieu ces nouveaux dispositifs. S'en tenir là ferait cependant courir le risque d'en livrer une interprétation excessivement irénique, minorant les tensions, conflits et rapports de forces qui les sous-tendent.

La deuxième configuration (« dispositifs partenariaux et diffusion d'une logique sécuritaire ») apparaît ainsi comme le produit de rapports de pouvoirs nettement plus asymétriques : les dispositifs d'action conjointe favorisent ici la diffusion d'une logique sécuritaire, entendue comme un ensemble de normes, instruments et discours reposant sur la surveillance, la détection des infractions et désordres, et la diversification des sanctions au-delà du seul registre pénal. Comme indiqué plus haut, les questions sanitaires, culturelles, religieuses ou encore de migration sont alors appréhendées d'abord comme des questions de sécurité. Le cadrage normatif en termes de surveillance, sanction et contrôle occupe le centre de l'action publique, au détriment d'autres approches intégrant plus nettement les dimensions sanitaires et d'accompagnement social. Les dispositifs se traduisent par une extension du filet sécuritaire par-delà les acteurs étatiques spécialisés habituels (police et justice). Autrement dit, l'action de surveillance et de contrôle se déploie au-delà de la seule sanction pénale par l'État (Gough, 2019, p. 19). Dans cette perspective, les savoirs experts sont sous-tendus par une logique politique qui fait prévaloir, dans la production de l'ordre social et politique, certaines conceptions, cadrages et intérêts attachés à la surveillance et au contrôle.

Plusieurs des textes rassemblés dans ce numéro spécial montrent comment de tels processus opèrent. Les dispositifs de prévention de la radicalisation analysés par L. Soussoko visent à empêcher le passage à l'acte violent découlant d'engagements radicaux, et contribuent à diffuser la prévention du terrorisme au-delà des scènes et acteurs habituellement impliqués dans les politiques de sécurité. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles qu'elle analyse s'appuie ainsi sur une approche du recours à la violence politique comme un risque individuel objectivable, ainsi que sur le contrôle et l'anticipation des menaces. L'analyse conduite par A. Freyermuth souligne quant à elle à quel point l'utilisation de la vidéosurveillance s'est généralisée dans les villes françaises. A l'exception de l'une des villes, les professionnels promouvant une approche sociale de la prévention (reposant sur des savoirs et savoir-faire issus du travail social) se trouvent progressivement marginalisés. Enfin, en matière de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, M. Darley

souligne que l'implication des associations dans le champ pénal contribue certes à diffuser l'idée d'une nécessaire prise en compte du contexte culturel pour caractériser l'infraction, mais, dans un rapport de forces asymétrique, vient conforter la représentation de la traite comme infraction « culturelle » reposant sur une altérité essentialisée des victimes comme des auteur·es. En cela, l'action en matière de traite s'inscrit dans un mouvement de sécuritisation faisant primer les logiques pénales de sanction et contrôle, dynamique qu'Elizabeth Bernstein a pu qualifier de « carcéralisation de la justice de genre » (2012). Cette lecture suggère donc l'extension de la logique de contrôle et surveillance au-delà des acteurs répressifs traditionnels.

Toutefois, si appréhender l'action conjointe sous l'angle de la diffusion d'une logique sécuritaire permet de rendre compte à la fois des situations d'inégalité entre les acteurs et des déplacements cognitifs opérés au nom de la protection des individus, son caractère unilatéral n'épuise pas la multiplicité des configurations relationnelles.

La troisième configuration (« dispositifs d'action conjointe et querelles de juridictions ») souligne quant à elle la précarité, les divergences et les contradictions des relations de coopération-conflits qui traversent ces dispositifs. Du refus de certains professionnels et certaines administrations provenant du travail social, de la santé ou de l'éducation d'entrer dans une logique de coopération dominée par un agenda qu'elles et ils jugent trop orienté vers les questions de sécurité, au manque de confiance inter-organisationnelle, en passant par un défaut d'expertise commune, une faible institutionnalisation et des langages différents, les obstacles à l'engagement commun dans des logiques partenariales sont récurrents (Crawford, Cunningham, 2015). Les niveaux de coordination et d'intégration peuvent d'ailleurs varier fortement, de l'échange d'informations non-sensibles à l'assimilation des objectifs et l'engagement dans des actions conjointes durables, en passant par des opérations communes ponctuelles et des ajustements mutuels (Douillet, Maillard, 2008 ; Amicelle, 2019). En conséquence, les savoirs experts, s'ils sont là encore sous-tendus par des régimes de croyance spécifiques, se confrontent ou coexistent, plus qu'ils ne s'associent. C'est alors un registre agonistique qui prévaut.

La sociologie des professions est ici particulièrement éclairante, notamment en ce qu'elle souligne les processus de division du travail et de négociation de l'ordre, ainsi que les relations de concurrence entre groupes professionnels (Abbott, 1988 ; Strauss, 1992). Une telle sociologie permet d'attirer l'attention sur les régimes d'action différents, fondés sur des univers cognitifs et normatifs divers et des formes contrastées de problématisation des situations et d'engagement dans les partenariats. Dans les dispositifs de prévention de la radicalisation analysés par L. Soussoko, les professionnels importent leurs savoirs traditionnels dans

l'identification des risques et l'évaluation de la radicalisation. Dès lors, apparaissent des désaccords constants, entre acteurs issus du champ médico-social d'un côté, et du champ pénal de l'autre, sur la définition même du problème. Ces controverses, qui se superposent aux conflits politiques sur la radicalisation, s'inscrivent dans des luttes de juridiction (Abbott, 1988), que cristallise notamment la question de la place de la dimension religieuse dans l'explication des engagements violents. Dans ces arènes partenariales, deux mécanismes contribuent à alimenter les luttes : la faiblesse des mécanismes institutionnels stabilisant la division du travail facilite les débordements de chacune des professions sur les territoires des autres, et la difficile mesurabilité de l'efficacité des actions de prévention contribue à accentuer les batailles interprofessionnelles puisqu'il n'existe pas de critère permettant de trancher les différends. Les métiers censés opérer des missions d'intermédiation occupent des positionnements instables et jouissent de reconnaissances imparfaites. Dans un tel contexte, les acteurs intermédiaires ne jouent qu'un rôle limité dans la production des arrangements et compromis, voire même accentuent les conflits : dans les dispositifs analysés par L. Soussoko, certains agents au profil mixte et aux contours professionnels flous suscitent, en mobilisant des grilles de lecture psycho-sociales, la critique du côté des acteurs médico-sociaux.

Trois configurations de la sécurité

	Apprentissages conjoints et production d'une sécurité hybride	Dispositifs partenariaux et diffusion d'une logique sécuritaire	Dispositifs d'action conjointe et querelles de juridictions
Principes généraux	Circulation des savoirs, échange d'informations, légitimations croisées	Imposition d'un cadrage sécuritaire	Faible institutionnalisation des relations, langages différents, actions communes ponctuelles
Conceptions de la sécurité	Hybridation (prévention et répression, sanction et accompagnement)	Surveillance, contrôle, sanction	Oppositions entre logiques (répression et sanction vs. santé, éducation, accès aux droits)

Rôle des savoirs experts	Dépolitisation (mise à distance de la rhétorique politique)	Prévalence des savoirs policiers et judiciaires	Défaut d'expertise commune
Nature des relations	Coopératives et horizontales	Asymétriques	Conflictuelles et concurrentielles
Rôle des acteurs intermédiaires	Fort (traduction et intermédiation)	Faible (domination des rapports de force)	Faible (reconnaissance et positionnements instables)

Cette tripartition vient donc nuancer les lectures trop unilatérales et univoques en matière de pluralisation des relations et de sécuritisation des enjeux. Si ces trois configurations désignent des idéaux-types susceptibles de s'entremêler dans le concret de l'action publique, on peut suggérer plusieurs paramètres permettant d'expliquer la prévalence de l'une ou l'autre. Le premier est la saillance politique de l'enjeu : si ce dernier devient un objet de concurrence politique vive, à l'origine de gains (ou de coûts) électoraux, la diffusion d'une logique sécuritaire apparaît plus probable. Les acteurs politiques visent alors des résultats de court terme, usent d'une rhétorique offensive, tandis que les savoirs experts non-policiers et judiciaires se trouvent dévalorisés, à l'instar de la sécurité locale analysée par A. Freyermuth, et, à un degré moindre, de l'enjeu du terrorisme dans l'article d'A. Mégie. Le deuxième paramètre est celui de la structuration professionnelle préalable du champ d'action. Dans des domaines caractérisés par l'existence de professions établies, adossées à des administrations verticales, des rivalités interprofessionnelles sont susceptibles d'émerger, surtout quand les polarités cognitives et normatives sont marquées et que les modes de régulation institutionnelle de division du travail sont faibles, à l'origine de querelles de juridictions - comme le montre L. Soussoko dans le domaine de la prévention de la radicalisation. Cependant, ces relations peuvent devenir plus coopératives, et c'est le troisième élément, quand des acteurs individuels ou collectifs parviennent à produire des intermédiations ou à opérer des traductions, ou encore, comme dans le partenariat restitué par A. Crawford, quand l'introduction d'incitations financières favorise l'instauration de jeux à somme positive. Enfin, le dernier paramètre est celui du type de relations entre Etat et acteurs non-gouvernementaux. Dans les domaines marqués par une domination des savoirs provenant des administrations régaliennes, comme en matière de migrations (P. Castelli-Gattinara et D. Simonneau), de lutte contre le proxénétisme (M. Darley) ou encore d'action policière routinière de lutte contre la criminalité (S. Russo), les

savoirs mobilisés par les acteurs associatifs ou économiques opèrent comme des compléments, voire comme des adjuvants, dans un cadre opéré principalement par les acteurs policiers et judiciaires.

Rendant compte de configurations d'action publique et de formes d'expertise contrastées, les différentes contributions de ce numéro permettent *in fine* de penser ensemble les dispositifs, les contextes, les acteurs et les savoirs qui façonnent à la fois la construction de la sécurité et les modalités de son gouvernement.

Anthony Amicelle
Sciences Po Bordeaux, Centre Emile Durkheim
a.amicelle@sciencespobordeaux.fr

Mathilde Darley
CNRS, Cesdip
mathilde.darley@cesdip.fr

Jacques de Maillard
Université de Versailles Saint-Quentin, Cesdip
demaillard@cesdip.fr

Bibliographie

- ABBOTT, A. (1988), *The System of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.
- AMICELLE, A. (2019), « Naissance d'une agence de renseignement : droits d'entrée dans les univers de la finance et de la sécurité », *Cultures & Conflits*, 114-115, p. 171-197.
- ANTICHAN, S., MAGNON-PUJO, C. (2021), « Les espaces sociaux du gouvernement international de la violence », *Critique internationale*, 92 (3), p. 9-22.
- AMOORE, L., DE GOEDE, M. (eds.) (2008), *Risk and the War on terror*, London, Routledge.
- BALZACQ, T. (2003), « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, 52 (4), p. 33-50.
- BAYLEY, D., SHEARING, C. (2001), *The new structure of policing*, Washington, National Institute of Justice.
- BEARE, M. E. (ed.) (2003), *Critical reflections on transnational organized crime, money laundering and corruption*, Toronto, University of Toronto Press.

- BEN JAFFEL, H. (2021), « When security elites deal with politicians: rethinking practices from the perspective of security-politics relationships », *European Security*, 30 (2), p. 259-284.
- BERNSTEIN, E. (2012), « Carceral politics as gender justice? The “traffic in women” and neoliberal circuits of crime, sex, and rights », *Theory and Society*, 41 (3), p. 233-259.
- BEZES, Ph. (2021), « Agents publics et administration », in JACOB, S., SCHIFFINO, N. (dir.), *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant, p. 613-678.
- BIGO, D. (2006), « Internal and External Aspects of Security », *European Security*, 15 (4), p. 385-404.
- BONDITTI, P. (2013), « (Anti) terrorisme. Mutations des appareils de sécurité et figure de l'ennemi aux États-Unis depuis 1945 », *Critique internationale*, 61 (4), p. 147-168.
- BONELLI, L. (2008), *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte.
- BOURBEAU, P. (ed.) (2015), *Security: dialogue across disciplines*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOURBEAU, P. (2013), « Politisation et sécuritisation des migrations internationales : une relation à définir », *Critique internationale*, 61 (4), p. 127-145.
- BOURDIEU, P. (1976), « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2 (2-3), p. 88-104.
- BOWLING, B., REINER, R., Sheptycki, J. (2019), *The politics of the police*, Oxford, Oxford University Press (5ème éd.).
- BOY, N., BURGESS J. P., Lenader, A. (2011), « The global governance of security and finance », *Security Dialogue*, 42 (2), p. 115-122
- BRODEUR, J.-P. (2010), *The policing web*, Oxford, Oxford University Press.
- COS, R. (2019), « La carrière de « la sécurité » en milieu socialiste (1993-2012). Sociologie d'une conversion partisane », *Politix*, 126 (2), p. 135-161.
- COTE-BOUCHER, K., INFANTINO, F., SALTER, M. B. (2014), « Border security as practice : An agenda for research », *Security Dialogue*, 45 (3), p. 195-208.
- CRAWFORD, A. (2008), « Plural policing in the UK : policing beyond the police », in NEWBURN, T. (ed.), *Handbook of policing*, Cullompton, Willan, p. 147-181.
- CRAWFORD, A., CUNNINGHAM, M. (2015), « Working in partnership : the challenges of working across organizational boundaries, cultures and practices », in FLEMING, J. (ed.), *Police leadership. Rising to the top*, Oxford, Oxford University Press, p. 71-94.
- CRAWFORD, A., L'HOIRY, X. (2017), « Boundary crossing: networked policing and emergent 'communities of practice' in safeguarding children », *Policing and Society*, 27 (6), p. 636-654.

- DALBY, S. (2015), « Climate change and the insecurity frame », in O'LEAR, S., DALBY, S. (eds.), *Reframing climate change*, London, Routledge.
- DARLEY, M. (2014), « Le bon, la brute et le migrant ? Le rôle négocié des acteurs religieux dans un dispositif policier d'enfermement des étrangers en Allemagne », *Sociologie du travail*, 56 (4), p. 472-492.
- DENIS, V. (2013), « L'histoire de la police après Foucault. Un parcours historique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4-5 (60), p. 139-155.
- DEVROE, E., TERPSTRA, J. (2015), « Plural policing in Western Europe », *European Journal of Policing Studies*, 2 (3), p. 235-244.
- DOUILLET, A.-C., MAILLARD, J. de (2008), « Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles », *Revue française de sociologie*, 49 (4), p. 793-818.
- DUBOIS, V. (dir.) (2023), *Les structures sociales de l'action publique. Analyser les politiques publiques avec la sociologie des champs*, Paris, Les éditions du Croquant.
- DUFFIELD, M. (2014), *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*, London, Bloomsbury.
- DUFFY, H. (2015), *The 'War on terror' and the framework of international law*, Cambridge, Cambridge University Press (2nd edition).
- EDWARDS, A., GILL, P. (eds.) (2004), *Transnational organised crime : perspectives on global security*, London, Routledge.
- EPSTEIN, R. (2020), « Un demi-siècle après Pierre Grémion. Ressaisir la centralisation à partir de la périphérie », *Revue française de science politique*, 70 (1), p. 101-117.
- EYAL, G. (2002), « Dangerous Liaisons between Military Intelligence and Middle Eastern Studies in Israel », *Theory and Society*, 31(5), p. 653-693.
- FASSIN, D. et al. (2013), *Juger, Réprimer, Accompagner. Essai sur la morale de l'État*, Paris, Seuil.
- FAVAREL-GARRIGUES, G., GAYER, L. (2021), *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil.
- FISCHER, N., MAKAREMI, C. (2012), « 'L'horreur de la République'. Les enjeux moraux de l'enfermement des étrangers », in FASSIN, D., EIDELIMAN, J.-S. (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 217-241.
- FLEMING, J., RHODES, R. A. W. (2005), « Bureaucracy, Contracts and Networks : The Unholy Trinity and the Police », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 38, p. 192-205.
- FOUCAULT, M. (2004a), *Sécurité, Territoire, Population*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil.
- FOUCAULT, M. (2004b), *La naissance de la biopolitique*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil.
- FOUCAULT, M. (1975), « Pouvoir et corps », *Dits et écrits*, tome II, Paris, Gallimard.

- FOURCHARD, L. (2018), *Trier, exclure et policer. Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- FRIMAN, R. (1996), *NarcoDiplomacy: Exporting the U.S. War on drugs*, Cornell, Cornell University Press.
- GARLAND, D. (2001), *The culture of control*, Chicago, Chicago University Press.
- GERMAIN, S. (2013), « Les cadres policiers face à la territorialisation de l'action publique : une institution à la conquête du local », *Sciences de la société*, 90, p. 42-57.
- GOUGH, D. (2019), « Multi-agency working and the governance of crime control », in PYCROFT, A., GOUGH, D. (eds.), *Multi-agency working in criminal justice*, Bristol, Policy Press, p. 5-23.
- GROS, F. (2019), *The security principle : from serenity to regulation*, London, Verso.
- GUSFIELD, J. (1981), *The Culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*, Chicago, The University of Chicago Press.
- HASSENFEL, P. (2011), *Sociologie politique de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- HEATH-KELLY, C., STRAUZ, E. (2019), « The banality of counterterrorism 'after, after 9/11'? Perspectives on the Prevent duty from the UK health care sector », *Critical studies on terrorism*, 12 (1), p. 89-109.
- HUYSMANS, J. (2006), *The politics of insecurity : fear, migration and asylum in the EU*, London, Routledge.
- JOHNSTON, L. (1992), *The rebirth of private policing*, London, Routledge.
- KRAUSE, K., WILLIAMS, M. C. (2018), « Security and 'security studies' : conceptual evolution and historical transformation », in GHECIU, A., WOHLFORTH, W. C. (eds.), *The Oxford handbook of international security*, Oxford, Oxford University Press, p. 14-28.
- LABORIER, P. (1999), « La 'bonne police'. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les États allemands », *Politix*, 48, p. 7-35.
- LASCOUMES, P. (1996), « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage" : l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La Gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, p. 325-338.
- LASCOUMES, P. (2004), « La Gouvernabilité : de la critique de l'État aux technologies de pouvoir », *Le Portique*, 13-14, p. 1-15.
- LASCOUMES, P., LE BOURHIS, J.-P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, 42 (2), p. 37-66.
- LAVE, J., WENGER, E. (1991), *Situated learning: legitimate peripheral participation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LE BOURHIS, J.-P. (2021), « L'État et les savoirs experts : entre contestations et recompositions », in FRINAULT T., LE BART C., NEVEU E. (dir.), *Nouvelle sociologie politique de la France*, Paris, Armand Colin.

- LE GOFF, T. (2008), *Les maires : nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d'un rôle politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- LOADER, I. (2000), « Plural policing and democratic governance », *Social & Legal Studies*, 9 (3), p. 323-345.
- MAILLARD, J. de (2005), « Les politiques de sécurité. Réorientations politiques et différenciations », *Sciences de la société*, 65, p. 105-122.
- MAILLARD, J. de, ZAGRODZKI, M. (2017), « Plural policing in Paris : variations and pitfalls of cooperation between national and municipal police forces », *Policing and Society*, 27 (1), p. 54-67.
- MAJONE, G. (1997), « From the positive to the regulatory state : causes and consequences of changes in the mode of governance », *Journal of Public Policy*, 17 (2), p. 139-167.
- MALOCHET, V., OCQUETEAU, F. (2020), « Gouverner la sécurité publique. Le modèle français face à la pluralisation du *policing* », *Gouvernement et action publique*, 9 (1), p. 9-31.
- MORAN, M. (2003), *The British regulatory state. High modernism and hyper-innovation*, Oxford, Oxford University Press.
- NAPOLI, P. (2003), *Naissance de la police moderne: pouvoir, normes, société*, Paris, Éditions La Découverte.
- NAY, O., SMITH, A. (2002), « Les intermédiaires en politique », in NAY, O., SMITH, A. (dir.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, p. 1-21.
- NØKLEBERG, M. (2020), « Examining the how of plural policing : moving from normative debate to empirical enquiry », *The British Journal of Criminology*, 60 (3), p. 681-702.
- NUNES, J. (2020), « The Covid-19 pandemic: securitization, neoliberal crisis, and global vulnerabilization », *Cadernos de Saúde Pública*, 36.
- O'NEILL, M., FYFE, N. (2017), « Plural policing in Europe: relationships and governance in contemporary security Systems », *Policing and Society*, 27(1), p. 1-5.
- RAGAZZI, F., WALMSLEY, J. (2021), *Counter-radicalisation in the classroom: The challenges of counter-radicalisation policies in education in the Council of Europe member states*, Strasbourg, Council of Europe.
- REINER, R. (2015), « Revisiting the classics: three seminal founders of the study of policing : Michael Banton, Jerome Skolnick and Egon Bittner », *Policing and Society*, 25 (3), p. 308-327.
- ROBERT, C. (2008), « Expertise et action publique », in BORRAZ, O., GUIRAUDON, V. (dir.), *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 309-335.
- ROBERT, Ph., ZAUBERMAN, R. (2017), *Du sentiment d'insécurité à l'Etat sécuritaire*, Lormont, Le Bord de L'eau.

- ROCHE, S. (2005), *Police de proximité : nos politiques de sécurité*, Paris, Seuil.
- Schuilenburg, M. (2015), *The securitization of society*, New York, New York University Press.
- SHEARING, C., JOHNSTON L. (2003), *Governing security*, Abingdon, Routledge.
- SIMON, J. (2007), *Governing through crime: How the War on crime transformed American democracy and created a culture of fear*, New York, Oxford University Press.
- STAMPNITZKY L. (2013a), *Disciplining Terror : How Experts Invented "Terrorism"*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STAMPNITZKY L. (2013b), « Experts, État et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme », *Critique internationale*, 2 (59), p. 89-104.
- STRAUSS, A. (1992), « L'hôpital et son ordre négocié », in STRAUSS A. (ed.), *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, p. 87-112.
- TONRY, M. (2004), *Punishment and politics*, Cullompton, Willan.
- WOODIWISS, M. (2001), *Organized crime and american power : a history*, Toronto, University Press of Toronto Press.
- ZEDNER, L. (2006), « Policing after and before the police », *British Journal of Criminology*, 46 (1), p. 78-96.
- ZEDNER, L. (2009), *Security*, New York, Routledge.